

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.006

L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 2003

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REHABILITATION DU MARCHE DU PARC
DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN envisage de réhabiliter le marché du parc dans le cadre de la mise aux normes d'hygiène et de sécurité.

Le projet consiste notamment à engager les travaux suivants :

- remplacement de la structure de sur-toiture actuelle en état de vétusté
- mise en oeuvre des matériaux et matériels liés à l'hygiène et à la sécurité incendie
- aménagement d'un sanitaire handicapé
- ravalement de l'ensemble du bâtiment

Un programme prévisionnel de l'opération a été établi par les Services Techniques en concertation avec les commerçants.

Le suivi des travaux sera assuré par les services techniques.

Le coût global de l'opération a été estimé à: 360.000,00 EUROS TTC

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le principe de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt de Permis de Construire nécessaire à la réalisation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réhabilitation du marché du parc.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'adopter le programme de réhabilitation du marché du parc,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 janvier 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS